

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **9 septembre 2015 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Jocelyn Brière	maire suppléant de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction
M. Jean-Philippe Langlois, aménagiste

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 12 août 2015**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 4 août 2015**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer – dépôt
- 7. Administration**
 - A) Prévisions budgétaires 2016 / Suivi des travaux
- 8. Évaluation**
 - A) Rapport sur la tenue à jour des rôles
- 9. Aménagement**
 - A) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
 - A.1) Analyse de la conformité des règlements
 - A.2) Avis préliminaire sur une demande de modification au schéma d'aménagement / St-Félix (petite chapelle Saint-Gérard)
 - A.3) Demande d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ, Vert Médical / St-Lucien

B) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

B.1) Drummondville

B.1.1) Règlement no 4639

Modifier la liste des usages permis en zone A-5014

B.1.2) Règlement 4640

Permettre l'usage déchetage de pneus surdimensionnés en zone I-395

B.1.3) Règlement no 4641

Modifier différentes dispositions relatives au règlement de zonage

B.2) Saint-Pie-de-Guire

B.2.1) Règlement no 15-644

Modifier différentes dispositions relatives au règlement de zonage

C) Adoption du règlement MRC-773 Schéma d'aménagement et de développement révisé

D) Modifications au schéma d'aménagement en vigueur

D.1) Adoption du règlement de remplacement MRC-750-1 / Suppression d'une zone à long terme / St-Germain-de-Grantham

D.2) Adoption d'un document indiquant la nature des modifications / Entrée en vigueur du règlement MRC-772 / Agrandissement du périmètre urbain, Saint-Eugène

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

13. Développements économique, social et culturel

A) Entente de développement culturel 2016 / Adoption

14. Rapports de comités autres et représentations

A) Rapport de Réseaux Plein Air Drummond (RPAD)

B) Rapport de COPERNIC

C) Autres

15. Correspondance

A) Demande d'appui

B) Information générale

16. Divers

17. Période de questions

18. Levée de la séance

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

MRC11129/09/15

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance. Le point 9 A.3 est reporté à une séance ultérieure lorsque des informations supplémentaires seront recueillies. Le point 9E nomination d'un inspecteur régional adjoint est ajouté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2015

MRC11130/09/15

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 12 août 2015.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DUCAP DU 4 AOÛT 2015

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 4 août 2015 tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 8 septembre 2015, est déposée pour information. Quelques modifications y sont apportées.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément au règlement MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'août 2015. Il n'y a pas de question.

Août 2015

Factures incompressibles acquittées	471 390,71\$
Factures approuvées	41 445,42\$
Rémunérations	8 154,96 \$
Allocations de dépenses	3 564,48 \$
Remboursement des dépenses	123,30 \$

7. ADMINISTRATION

A) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Suivi des travaux

La secrétaire-trésorière fait le suivi des prévisions budgétaires 2016. Il n'y a aucune question. Elle rappelle la tenue d'un atelier de travail à ce sujet, prévu le 14 octobre prochain.

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} septembre a été présenté avant la séance en atelier de travail par M. Marc Lagueux. Il a répondu aux questions des membres.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole, M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 3 septembre dernier de son comité, à savoir :

A.1) Analyse de la conformité des règlements

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4641, Drummondville
- Règlement no 192-15 Saint-Guillaume
- Règlement no 2015-09-799 Wickham

A.2) Avis préliminaire sur une demande de modification au schéma d'aménagement

Saint-Félix-de-Kingsey (petite chapelle Saint-Gérard)

mrc11131/09/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis, à des fins d'avis préliminaire, sa résolution 203-08-2015 afin de procéder à une modification du schéma d'aménagement visant à permettre des activités de concerts, mariages, réunions d'organismes communautaires de la paroisse et salle d'accueil et de montre pour l'auto-cueillette de sapins de Noël sur le lot 15B-P du rang 9 du cadastre du Canton de Kingsey;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans un projet visant à faire déplacer la petite chapelle Saint-Gérard sur la même propriété où elle se situe actuellement, mais dans une superficie de droits acquis résidentiels;

ATTENDU QUE la municipalité requiert l'avis de la MRC de Drummond pour valider la conformité desdites activités au schéma d'aménagement en vigueur;

ATTENDU QUE le projet se localise en affectation agroforestière au schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE, selon ledit schéma, les initiatives favorisant le développement d'activités récréatives ayant un caractère collectif ou, en d'autres termes, des activités de détente et de divertissement offertes à toute la population sont compatibles avec l'affectation agroforestière ;

ATTENDU la recommandation émise par le comité consultatif agricole (CCA) lors de la réunion du 3 septembre 2015 à ce sujet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

D'informer la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey que la liste d'usages mentionnés dans la résolution 203-08-2015 et faisant partie du projet de déplacement de la petite chapelle Saint-Gérard dans une superficie de droits acquis résidentiels sur le lot 15B-P du rang 9 du cadastre du Canton de Kingsey ne nécessite pas de modification au schéma d'aménagement en vigueur de la MRC de Drummond.

Que la liste des usages en question, telle qu'elle apparaît dans ladite résolution de la municipalité, serait conforme aux orientations du schéma d'aménagement, au règlement de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

A.3) Demande d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ

Vert Médical, Saint-Lucien

Ce point a été reporté à une rencontre ultérieure.

B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**B.1) Drummondville**

B.1.1) Règlement no 4639-1

mrc11132/09/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4639-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier la liste des usages permis en zone A-5014;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 3 septembre dernier, d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4639-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4639-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.1.2) Règlement no 4640-1

mrc11133/09/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4640-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre l'usage « déchiquetage de pneus surdimensionnés » en zone I-395;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4640-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4640-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.1.3) Règlement no4641

mrc11134/09/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4641 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier différentes dispositions relatives en zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 3 septembre dernier, d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4641 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4641 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.2) Saint-Pie-de-Guire

B.2.1) Règlement no15-644

mrc11135/09/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a transmis pour approbation son règlement no 15-644 amendant son règlement de zonage no 12-620;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'ajuster ou de modifier diverses dispositions relatives au zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 3 septembre dernier, d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 15-644 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 15-644 à la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

C) **ADOPTON DU RÈGLEMENT MRC-773 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ** MRC11136/09/15

ATTENDU QUE conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution pour entreprendre la révision du schéma d'aménagement et de développement a été adoptée le 1er avril 1992 lors de la session du conseil du 26 février 1992;

ATTENDU QUE selon l'article 56.3 de ladite loi, le conseil de la MRC a adopté le 11 novembre 1997 un projet de schéma d'aménagement et de développement révisé désigné *premier projet*;

ATTENDU QUE selon l'article 56.6 de ladite loi, le conseil de la MRC a adopté le 7 mai 2014, un projet de schéma d'aménagement et de développement révisé désigné *second projet*;

ATTENDU QUE selon l'article 56.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a tenu deux consultations publiques sur le *second projet* les 16 et 17 septembre 2014 à Drummondville et Saint-Cyrille-de-Wendover;

ATTENDU QUE durant le processus de consultation, toutes les municipalités faisant partie de la MRC de Drummond ont été invitées à donner leur avis sur le *second projet* de schéma d'aménagement et de développement révisé ;

ATTENDU QUE le comité d'aménagement a analysé tous les avis et les mémoires reçus dans le cadre des consultations publiques et municipales et qu'il suggère au conseil d'adopter le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 12 août 2015;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

D'adopter le règlement MRC-773 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

De transmettre une copie de la présente au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux municipalités locales et aux MRC adjacentes.

ADOPTÉ

D) **MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT EN VIGUEUR**

D.1) Adoption du règlement de remplacement MRC-750-1
Suppression d'une zone à long terme – Saint-Germain-de-Grantham mrc11137/09/15

ATTENDU la teneur du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement MRC-750 relatif à la suppression des zones de développement à long terme dans le périmètre urbain de Saint-Germain-de-Grantham afin de poursuivre le développement résidentiel sur son territoire;

ATTENDU l'avis de motion avec dispense de lecture donné à la séance du 12 août 2015 du conseil de la MRC;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

D'adopter le règlement de remplacement # MRC- 750-1 relatif à la suppression d'une zone de développement à long terme dans le périmètre urbain de Saint-Germain-de-Grantham.

De transmettre copie de la présente au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux municipalités locales, aux MRC adjacentes.

ADOPTÉ

D.2) Adoption d'un document indiquant la nature des modifications

Entrée en vigueur du règlement MRC-772
 Agrandissement du périmètre urbain, Saint-Eugène

mrc11138/09/15

ATTENDU QUE le 10 août 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire approuvait le règlement # MRC-772 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'avec cette approbation, ledit règlement est entré en vigueur le jour même;

ATTENDU QUE par la suite, la MRC se doit, selon l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) d'adopter et de transmettre un document indiquant aux municipalités membres les éléments de leur plan et règlements d'urbanisme qu'elles doivent modifier pour les rendre conformes au règlement # MRC-772;

ATTENDU le dépôt d'un document donnant la liste des municipalités visées par la modification au schéma ainsi que la nature des modifications qui devront être apportées à leurs plans et règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Carole Côté
 Appuyé par Michel Bourgeois
 Et résolu

D'adopter le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement # MRC-772 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.

De transmettre copie dudit document aux municipalités membres de la MRC et aux MRC adjacentes.

ADOPTÉ**E) NOMINATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT MRC11139/09/15**

ATTENDU QUE les municipalités suivantes ont signé un protocole d'entente avec la MRC de Drummond concernant les services d'inspection sur leur territoire : St-Bonaventure, St-Pie-de-Guire, St-Edmond-de-Grantham, Durham-Sud et Lefebvre;

ATTENDU QUE monsieur Denis Yergeau a quitté, le 31 août dernier, le poste d'inspecteur municipal qu'il occupait à la MRC de Drummond et que les membres du comité administratif et de planification ont demandé à la direction, le 1^{er} septembre dernier, de combler le poste rapidement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de contrôle intérimaire MRC-134 tel qu'amendé, le conseil de la MRC de Drummond peut désigner un inspecteur régional suppléant chargé d'aider l'inspecteur régional et de veiller à l'application dudit règlement dans chaque municipalité de la MRC;

ATTENDU l'offre de services de la firme Gestim inc. (Gestion électronique de services et d'inspection municipale inc.), firme recommandée par une des municipalités locales;

Il est proposé par Thérèse Francoeur
 Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau
 Et résolu

De nommer la firme Gestim inc., pour une période temporaire jusqu'à l'embauche d'un inspecteur à la MRC, pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint (inspecteur municipal) sur le territoire de la MRC de Drummond et plus particulièrement pour les municipalités de St-Bonaventure, St-Pie-de-Guire, St-Edmond-de-Grantham, Durham-Sud et Lefebvre, en respect du contrat convenu le 8 septembre 2015.

ADOPTÉ**10. GESTION DES COURS D'EAU**

Aucun dossier à l'ordre du jour ce mois-ci.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun dossier à l'ordre du jour ce mois-ci.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier à l'ordre du jour ce mois-ci.

13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2016

Adoption

mrc11140/09/15

ATTENDU l'adoption du plan d'action en culture 2014-2016 de la MRC de Drummond en lien avec sa politique culturelle;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) souhaite conclure, pour une période d'un (1) an couvrant l'année 2016, une nouvelle entente tripartite (Drummondville/MRC/MCC) en développement culturel;

ATTENDU QUE la MRC investira une somme totale de 19 700 \$ pour réaliser les quatre (4) projets prévus à l'entente 2016;

ATTENDU QUE le MCC investira une somme totale équivalente provenant de trois différents fonds, soit 19 700 \$, pour réaliser les quatre (4) projets prévus à l'entente 2016;

ATTENDU QUE le Plan d'action en culture 2014-2016 de la MRC prévoit les sommes nécessaires à la réalisation des projets de l'entente pour l'année 2016;

ATTENDU QU'en fonction des sommes disponibles à la MRC et au MCC, le comité culturel a retenu les actions suivantes, à savoir :

- La poursuite du programme d'animation dans les bibliothèques municipales
- La diffusion du bulletin culturel électronique *Culture à cœur*
- La mise en place d'une machine distributrice à œuvres d'art
- La réalisation d'outils pour faire connaître les créations des auteurs de la MRC

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

De conclure une nouvelle entente de développement culturel 2016 avec la Ville de Drummondville et le MCC, de manière à se donner tous les outils et toutes les ressources pour atteindre les objectifs de la MRC en matière de développement culturel.

D'autoriser et mandater le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant le protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉ

14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) RAPPORT DE RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND (RPAD)

Monsieur Michel Bourgeois présente le rapport de la rencontre de Réseaux Plein Air Drummond du 19 août dernier. Il répond à quelques questions de la part des membres.

B) RAPPORT DE COPERNIC

Monsieur Bourgeois présente également le rapport de la rencontre du comité COPERNIC du 26 août dernier. Il n'y a aucune question.

C) AUTRES

Aucun autre rapport n'est déposé.

15. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

26-08- Vélo Québec Association : Signature d'une pétition pour demander au gouvernement du Québec de maintenir le programme d'entretien de la Route verte.

26-08- MRC d'Arthabaska : Transmission de la résolution concernant la réforme en évaluation foncière au MAMOT.

25-08- MRC de La Nouvelle-Beauce : Demande de modification à la Loi sur les ingénieurs.

20-08- MRC des Pays-D'en-Haut : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

Tel que recommandé par les membres du CAP, la MRC de la Nouvelle Beauce est appuyée.

A.1) Appui à la MRC de La Nouvelle-BeauceDemande de modification à la *Loi sur les ingénieurs*

mrc11141/09/15

ATTENDU la demande d'appui transmise par la MRC de la Nouvelle Beauce par le biais de sa résolution 12841-08-2015;

ATTENDU QUE, de l'avis de cette MRC, plusieurs de ces travaux sont effectués en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, mais tout en respectant les règles de l'art et qu'il y a lieu, conséquemment, de revoir à la hausse le seuil indiqué exigé à l'article 2 a) de la *Loi sur les ingénieurs* afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

D'appuyer les démarches de la MRC de la Nouvelle Beauce en demandant au gouvernement du Québec de revoir la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui.

D'acheminer copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉ

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois d'août et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

31-08- MRC de Rouville : Résolution Fonds de développement des territoires.

31-08- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : Avis sur le projet de modification du règlement sur la vente, la location et l'octroi de contrat de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.

28-08- Agence Forestière des Bois-Francs : Rapport annuel 2014-2015.

28-08- Les Entreprises Bourget Inc. : Offre de service pour prétraitement de sel de déglçage et des abrasifs.

28-08- Fondation Sainte-Croix-Hériot : Invitation au cocktail Jean Coutu le 25 novembre à l'Hôtel et Suites Le Dauphin au coût de 150 \$.

27-08- AQDR Centre-du-Québec : Remerciement pour soutien financier.

25-08- MRC d'Arthabaska : Règlement 343 modifiant le schéma concernant l'agrandissement de certains périmètres d'urbanisation ainsi que diverses autres dispositions.

Entrée en vigueur des règlements numéros 339, 340, 341 et 342 ainsi que les effets de ces règlements.

19-08- SSJBCQ : Invitation à l'inauguration officielle des nouveaux bureaux le 3 septembre à 17h.

17-08- Gérard Fréchette : Église de St-Majorique.

Vente de terres Hydro-Québec, traitement des déchets, inventaire patrimoine bâti religieux.

17-08- MRC Nicolet-Yamaska : Avis d'entrée en vigueur du Règlement 2013-07 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

13-08- Municipalité de St-Félix-de-Kingsey : Consultation publique – nouvel élevage porcin.

13-08- AGRCQ : Le guide de gestion des cours d'eau du Québec sera livré à une date ultérieure.

13-08- Suzanne Poirier, Durham-Sud : Plainte de règlement non respecté à Durham-Sud.

10-08- MAMOT : Approbation du règlement MRC 772 (St-Eugène) modifiant le schéma d'aménagement.

07-08- Fonds locaux de solidarité FTQ : Remboursement partiel de 100 000 \$.

04-08- FQM : Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

16. DIVERS

Aucun dossier n'est traité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Benoit Bourque demande la possibilité que les membres du CAP préparent une résolution demandant au gouvernement d'alléger les règles applicables au PIIRL. Un projet de résolution sera déposé à une séance ultérieure.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11142/09/15

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 50.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière